

Budget annexe Caveaux

Délibération n°2025-06-046

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Suite à la demande de la trésorerie, Monsieur le Maire explique que cette délibération annule et remplace celle votée le 04/04/2025 afin qu'elle soit conforme au budget.

Monsieur le Maire indique que l'excédent de fonctionnement de 2 940.99€ est reporté en exploitation R 002

Nombre de membres en exercice : 21
Nombre de membres présents : 15
Nombre de membres ayant pris part au vote : 20
Nombre de membres ayant donné procuration : 5

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

VOTES : Contre : 20
Pour : 0
Abstention : 0

- un excédent d'exploitation de : 2 940.99 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	4 156.25 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-1 215.26 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	2 940.99 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-15 166.69 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-15 166.69 €
AFFECTATION (2) = d.	2 940.99 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0.00 €
3) Report en exploitation R 002	2 940.99 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Certifié exécutoire par Marc SAULNIER, Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le

A LEVIER, le 27/06/2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 025-200068401-20250627-2025_06_046-DE

Berser
Levraut

